Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200011773-20261013-BC_2026_0122-DE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
***
ARRONDISSEMENT DE ST JULIEN-EN-GENEVOIS
***

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

OBJET :

Autorisation de signature des marchés publics pour la fourniture, l'installation et la maintenance de systèmes de vidéoprotection pour les déchetteries d'Annemasse Agglo et les parkings-relais (P+R) gérés par le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF)

N° BC_2026_0122

Séance du : 13 octobre 2026

Convocation du : 6 octobre 2026

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 20

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

Membres présents :
Cristian GUERET, Gabriel DOUBLET, Maxime GACONNET, Amine MEHDI, Christophe BORREL, Denis SERVAGE, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Nicolas TEREINS, Antoine BLOUIN, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Anne-Lise VOUTAY, Christophe CALLAY

Excusés :
Carole DARCY, Jean-Paul BOSLAND, Patrick ANTOINE, Coralie FERNEX

***

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 avril 2026 n°CC_2026_0038 mettant à jour les délégations de pouvoirs du Conseil au profit du bureau et notamment le paragraphe n°B-12 de son annexe,

La Communauté d'agglomération Annemasse - Les Voirons agglomération (Annemasse Agglo) et le Pôle métropolitain du Genevois français (PMGF) partagent un besoin commun en matière de fourniture et d'installation d'un système de surveillance de leurs sites propres, par vidéoprotection, avec maintenance associée.

La concordance et la similarité du besoin ont permis d'envisager la réalisation d'un achat mutualisé, via la constitution d'un groupement de commandes (art. L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la commande publique). Ce groupement de commandes a été créé par délibérations concordantes du Bureau Communautaire d'Annemasse Agglo (n°BC_2026_0074) et du Bureau Syndical du PMGF (n°BU2026-AOM-12) en juin 2026. Il porte sur la passation de marchés publics en matière de fourniture, mise en œuvre et maintenance de dispositifs de vidéoprotection sur différents parkings-relais (P+R) gérés par le PMGF et sur les déchetteries relevant de la compétence d'Annemasse Agglo.

Le coordonnateur dudit groupement est Annemasse Agglo, dont la commission d'appel d'offres (CAO) est également compétente pour l'attribution de l'ensemble des marchés publics. La convention de groupement prévoit également que le coordonnateur signe et notifie les marchés publics.

La consultation afférente a été publiée le 6 juillet 2026 sur la plateforme AWS (profil d'acheteur), le BOAMP et le JOUE. La date limite de remise des offres était fixée au vendredi 14 août 2026 à 17h00.

Les prestations sont réparties en 2 Lots :

Lot	Désignation
01	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200011773-20261013-BC_2026_0122-DE

	vidéoprotection sur les P+R
02	Fourniture, mise en œuvre et maintenance d'un dispositif de vidéoprotection sur les déchetteries d'Annemasse Agglo.

Chaque lot fait l'objet d'un marché ordinaire. La durée totale de chacun des lots est de 48 mois à compter de la date fixée par ordre de service.

Le lot n°2 comporte une tranche ferme et 3 tranches optionnelles. Des variantes sont également possibles pour ce lot, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, dès lors que les exigences minimales fixées au CCTP du lot n°2 pour la solution de base sont respectées.

Les marchés publics sont conclus à prix global et forfaitaire.

A la date limite de remise offres, 9 propositions ont été reçues dans les délais, dont 2 concernent le lot n°1. Une offre est parvenue hors délais.

L'analyse des lots a été réalisée conformément aux dispositions prévues par le Règlement de la Consultation, dont les critères retenus pour le jugement des offres ont été définis et pondérés de la manière suivante pour chacun des lots :

Pour le lot n°1 :

Critères	Pondération
1 - Valeur technique	**50.00 %**
Matériel proposé	50.00 points
Organisation des travaux	20.00 points
Maintenance et service après-vente	30.00 points
2 - Prix des prestations	**40.00 %**
3 - Performance environnementale	**10.00 %**

Pour le lot n°2 :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	**50.00 %**
1.1 Installation : Qualité des équipements *Sur la base des spécifications des fiches techniques (caméras et NVR, résolutions, objectifs, angles, capacités)*	17.00 %
1.2 Installation : Nature des connections *Sur la base de l'architecture générale proposée (connections, bonification des liaisons filaires au-delà de 100m, infrastructure informatique)*	17.00 %
1.3 Maintenance : qualité du niveau de service *Sur la base de la solution de maintenance proposée (délais, plateforme, disponibilité, capacité de réaction notamment en matière de pièces détachées)*	16.00 %
2-Prix des prestations	**40.00 %**
3- Performance environnementale	**10 %**
Performance énergétiques globale du système (en Kwh) – à estimer par le candidat dans son offre.	5 %
Part de nouvelles caméras issues du réemploi (reconditionnement, réutilisation), en dehors du matériel repris de l'existant.	5 %

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le 19/10/2026
ID : 074-200011773-20261013-BC_2026_0122-DE

Le rapport d'analyse des offres a été présenté à la CAO d'Annemasse Agglo réunie le 29 septembre 2026.

Celle-ci a :

- Approuvé les propositions de notation et de classement telles que présentées dans les rapports d'analyse des offres ;
- Attribué les marchés aux soumissionnaires suivants :

Lot	Entreprise	Montant
1	SPIE NETWORKS	125 505,00 € HT
2	ALPCOM (offre de base)	146 532,93 € HT

Le Bureau Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les lots n°1 et 2 relatifs aux marchés publics de fourniture, installation et maintenance de systèmes de vidéoprotection pour les déchetteries d'Annemasse Agglo et pour les parkings-relais (P+R) gérés par le Pôle métropolitain du Genevois français dans les conditions sus-énoncées.

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 13/10/2026
Qualité : Agglo - DGS

Signé électroniquement par : Amine MEHDI
Date de signature : 14/10/2026
Qualité : Agglo - Secretaire Bureau Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.